

ARRETÉ DU PRÉSIDENT

N° 25/177

Objet : Liste d'aptitude au grade de rédacteur au titre de la promotion interne

Le Président du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la Fonction Publique, articles L523-1 et L523-5,

Vu la loi n°2019-828 du 06/08/2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu l'avis du comité technique en date du 18/02/2021,

Vu l'arrêté n°21/076 en date du 30/04/2021 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du Centre de Gestion de la Fonction Publique des Alpes de Haute Provence,

Considérant l'examen effectué le lundi 30 juin et les 1^{er}, 2, 3, 4 juillet 2025 par le Président du Centre de Gestion des Alpes de Haute Provence, assisté d'un collège des représentants employeurs, des dossiers des fonctionnaires proposés par les autorités des collectivités territoriales et établissements publics affiliés,

ARRETE :

Article 1 : La liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne est publiée comme suit :

- JUGY Aline Commune du Chaffaut Saint Jurson
- MANGIAPIA Véronique Communauté de communes Alpes Provence
(Née Simeon) Verdon
- SCHENA Valérie Commune d'Oraison

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence,
- ✓ Madame la Sous-Préfète de FORCALQUIER, Messieurs les Sous-Préfets de BARCELONNETTE et CASTELLANE,
- ✓ Mmes et MM. Les Maires et Présidents d'Etablissements Publics Intercommunaux.

À Volx, le 07/07/2025

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20250707-A25_177-AR
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



Jacques OLEPTEBS,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.